



Réduction du temps de travail pour grossesse

Par **nadia2201**, le **11/12/2009** à **10:34**

Bonjour, rnde puis 1 an je suis employées par un hôpital privé à but non lucratif (FEHAP, CCN51) à temps complet, 39h par semaine (soit 23 RTT par an). rnje suis enceinte de 3 mois et j'ai fait part à mon employeur mon souhait de bénéficier de la réduction du temps de travail de 1h par jour dans le cadre de la maternité. rnmon employeur me demande pour cela de renoncer à mes RTT et de changer de contrat pendant mon temps de grossesse, et passer à 35h. pour justifier ses dires il s'est basé sur l'article 13 de l'accord UNIFED qui traite de façon générale la question des RTT sans prendre en compte la particularité de la grossesse. d'autre part sur la CCN 51 il n'est à aucun moment stipulé qu'il faut renoncer aux RTT (à noter qu'aucun avenant à ce sujet n'existe). rnje vous remerci de bien vouloir m'aider à connaître mes droits et de me donner les références nécessaires afin que je puisse justifier auprès de mon employeur. rnbonne journée